



Prochaines animations

22 et 23 fév : Société de chasse : concours de chiens
 23 fév. : Animation LTC « Autour de la vallée du Bizien »
 25 fév : Sortie City sport
 26 fév. : Animation LTC « Entre terre et mer »
 28 fév. : Soirée Night Club avec Ti Ker Roc'h
 07 mars : Carnaval avec le RPI
 20/21/22 mars : Théâtre avec Les Pas Tristes
 21 mars : Animation War dro an natur « atelier au verger »
 26 mars : Sortie Les langoustines
 28 mars : Journée convivialité avec Meskaj et la ludothèque de Langoat
 4 avril : Ker roc'h Spring
 11 avril : Chorale avec les Poly-sons pour leur 30 ans

Dans ce numéro :

Conseil municipal	1 - 4
Infos locales	4
Dans le rétroviseur	5
Infos diverses	6
Elections municipales	7
Manifestations futures	8

LETTRE D'INFORMATION LA ROCHE-JAUDY

CONSEIL MUNICIPAL // 6 FÉVRIER 2020

Subventions accordées aux associations

SPORT	MONTANT	DIVERS	MONTANT
Club gymnique - Lannion	80 €	SPA asso Pommerit-Jaudy	200 €
Club handball - Paimpol	35 €	Association propriétaire/chasseurs du Jaudy	550 €
Roch'n bloc - Pontrieux-	95 €	Jardins partagés	1 000 €
Team Côte de granit rose	20 €	Ti Ker Roch	1 500 €
Tennis de table du Pays Rochois	750 €	Au fil du temps EPHAD	300 €
Union sportive du Pays Rochois	3 000 €	Les amis de Pouldouan	600 €
Union sportive du Pays Rochois - Ecole de Foot	1 500 €	AUTRES ASSOCIATIONS	
Trégor football club - Tréguier	380 €	Eau & Rivières	50 €
Ty Villaj Gymnastique douce	50 €	Ja'nime (Terre attitude)	100 €
Centre culturel Ernest Renan	285 €	Promouvoir (Informatique) PATG	100 €
Promouvoir (Informatique) PATG	100 €	SANTE-SOLIDARITE	
CULTURE-PATRIMOINE		Secours catholique Français	30 €
Couleurs de Bretagne	900 €	Secours populaire	30 €
Ensemble vocal « Les Poly-sons »	300 €	AFM téléthon	50 €
Ti Ar Vro Cavan	70 €	APF handicap	50 €
Glad War Dro Hengoat	700 €	Donneurs de sang bénévoles du Trégor	60 €
Skol ar C'hleuzioù	600 €	CIDFF	50 €
EDUCATION		Leucémie Espoir 22	50 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	300 €	UNAFAM	80 €
ANCIENS COMBATTANTS		Domicile action Trégor	90 €
Anciens combattants La Roche-Derrien	130 €	France ADOT22	90 €
FNACA- La Roche-Derrien - Pommerit-Jaudy	100 €	Visite des malades dans les hôpitaux - Tréguier	120 €
Anciens combattants Pouldouran - Hengoat	80 €	Restos du cœur	250 €
Les amis de la résistance Pommerit-Jaudy	150 €	La ligue contre le cancer	560 €
EVENEMENTIELS		Vie Libre Addiction Alcool - Lannion	100 €
Ker Roc'k Band	1 455 €	Association des scléroses en plaques	80 €
Festival vent de création (Manoir du Cosquer)	500 €	Pour les associations sportives et culturelles extérieures à La Roche-Jaudy, la municipalité verse, pour les mineurs de la commune, 20€ pour le 1er inscrit et 15€ pour les suivants.	
Rando Muco/Pierre Le Bigault (Trail le 26/04/2020)	100 €		

Nb : Les amicales laïques des RPI de La Roche-Jaudy/Pommerit-Jaudy et Pouldouran/Trédarzac et Sene Breizk Solidarité seront reçues pour définir leurs besoins.

CONSEIL MUNICIPAL // 6 FÉVRIER 2020

Participations Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et Petites Cités de Caractère

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION 2020
Fondation du Patrimoine	50,00 €
CPRB (Commune du Patrimoine Rural de Bretagne) Hengoat	327,00 €
CPRB (Commune du Patrimoine Rural de Bretagne) Pouldouran	247,50 €
PCC (Petites Cités de Caractères) La Roche-Derrien	6.287,94 €

Pour la rénovation du bourg de Hengoat, CPRB versera une subvention entre 10.000€ et 15.000€.

Subventions travaux // Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et Petites Cités de Caractère

Pour les propriétaires privés : particulier, SCI, copropriété, indivision...

Pour le patrimoine bâti présentant un intérêt patrimonial affirmé : puits, four, grange, maison, manoir, mur...

Pour les travaux extérieurs d'entretien, de restauration ou de conservation : couverture, charpente, maçonnerie, menuiserie, peinture, ferronnerie, honoraires d'architecte...

Les conditions

- Le bâtiment doit être situé en ZPPAUP ou AVAP.
- Il ne doit pas être protégé au titre des Monuments Historiques.
- L'une de ses façades doit être visible de la voie publique;
- Les travaux prévus doivent être de qualité et réalisés dans les « règles de l'art ».
- Le projet devra recevoir l'avis favorable préalable du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.
- Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés.

Les aides

- Une subvention de 15 % des travaux éligibles, plafonnée à 15.000€, sur un seuil de prise en compte fixé à 5.000€ (1.500€ pour les enseignes de style) sur avis motivé le cas échéant de l'Association "Communes du Patrimoine Rural de Bretagne" et après consultation préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (STAP) ou de l'Architecte Conseil (CAU ou CAUE) compétents.
- L'octroi d'un label ouvrant droit à une déduction d'impôt de 50% minimum du montant des factures acquittées relatives aux travaux labellisés.
- Dossier de demande de subvention à déposer à la mairie.
- 1 demande par an et par bénéficiaire privé.

Renseignements : Fondation du Patrimoine de Bretagne



7, boulevard Solférino
BP 90714—35007 RENNES cédex
Tél. 02 99 30 62 30

bretagne@fondation-patrimoine.org

Participation École Privée

Les conseillers municipaux ont reçu le courrier de la Préfecture concernant les écoles privées sous contrat.

Pour rappel : Les municipalités ont l'obligation de verser la même chose que pour les écoles publiques. Concernant les élèves de l'élémentaire, un coût réel avait été calculé pour un montant de 528€/élève avec l'accord de principe de l'OGEC Sainte-Catherine.

Cette année, l'obligation s'étend aux élèves de maternelles (passage de l'obligation scolaire à 3 ans). Les années précédentes, la commune ne versant pas de participation à l'école privée pour les élèves de maternelles, cette nouvelle participation sera compensée à 100 % par l'Etat.

Ces compensations sont normalement attribuées sans limitation de durée, sauf décision contraire de l'Etat.

L'école privée Sainte-Catherine a conclu un contrat d'association avec l'Etat. C'est dans ce cadre que, chaque année, la municipalité attribue une dotation de fonctionnement à l'école.

Le Conseil Municipal décide à 30 voix pour et 1 abstention d'accorder les sommes précitées à l'OGEC Sainte-Catherine.

Arrivée de la fibre optique sur La Roche-Jaudy à l'exception de La Roche-Derrien (prévue en 2023-2026)

Élagage impératif avant le 31 mars.

À compter de fin 2020, une partie de la commune va être équipée par le réseau fibre optique. Beaucoup de nos concitoyens sont en attente de cette technologie qui permettra de résoudre les problèmes d'accès au numérique.

Le déploiement de la fibre étant installé en « aérien » sur les poteaux téléphoniques déjà en place, il est impératif que chaque propriétaire de terrains sur lesquels passe la fibre procède à l'élagage de leurs arbres et haies. Si ces travaux d'élagage ne sont pas réalisés, la fibre ne pourra pas être installée et pénalisera ainsi l'ensemble du territoire. De plus, en cas de rupture du câble optique, la réparation qui est complexe et onéreuse, pourrait être à prendre en compte par l'assureur du propriétaire de l'arbre.

Tous les propriétaires concernés ont été informés par courrier et invités aux réunions d'informations, dont celle du 17 janvier qui avait pour but d'effectuer des marquages et de donner des conseils forestiers par les techniciens du Bassin Versant de Lannion Trégor Communauté à chaque propriétaire. Les obligations des propriétaires et aspects juridiques ont également été rappelés.

Pour une égalité de traitement du territoire, d'ici une semaine, la commune recensera les espaces qui n'ont pas été traités. S'en suivra un rappel aux propriétaires qui auront deux semaines pour réaliser ou faire réaliser les travaux. Faute de quoi, une démarche sera alors effectuée auprès des sociétés Orange ou Mégalis, qui auront alors deux semaines pour réaliser les travaux qui seront refacturés aux propriétaires des terrains.

Après ces délais légaux, la commune organisera les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux. Les tarifs votés qui seront appliqués sont de 110 € de l'heure pour l'élagage et de 75 € de l'heure pour l'évacuation des branches.

CONSEIL MUNICIPAL // 6 FÉVRIER 2020

En cas de difficulté à réaliser ou faire réaliser ces travaux, la Mairie se tient à votre disposition pour essayer de résoudre avec vous les éventuels problèmes que vous rencontrez.

Travaux // Rue des Marronniers à Pommerit-Jaudy

La totalité des travaux doit coûter 27.100€, avec une participation de la commune à hauteur de 15.886,67€ qui sera refacturée à la SEM (Société d'Économie Mixte). Il s'agit donc d'une opération blanche pour la commune.

Travaux // Eaux pluviales

Fonctionnement

La loi NOTRe imposait le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté d'agglomération, au 1er janvier 2020.

La gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire est en cours de définition, en attendant, il est proposé que Lannion-Trégor Communauté délègue la gestion des eaux pluviales urbaines aux communes, pour la maintenance et l'entretien des ouvrages, réseaux et équipements, jusqu'au mois de septembre.

Investissement

Il a été décidé en bureau communautaire que, dans le cas de travaux d'investissement à prévoir, Lannion-Trégor Communauté les réalisera. Le montant des travaux d'eau pluviale rue du stade à Pommerit-Jaudy s'élève à 52.700€.

Validation de l'inventaire du maillage bocager

Suite à la création de la commission bocage, un inventaire des haies et talus a été réalisé sur la commune de Hengoat qui ne possède pas de document d'urbanisme.

Les objectifs sont :

- Adapter la structuration du parcellaire aux usages et besoins du territoire (notamment agricole) tout en maintenant un bocage fonctionnel sur la commune (rôle pour la biodiversité, la protection de la qualité de l'eau et la protection des sols, identité du paysage de la commune).
- Allier les attentes du territoire et la préservation du bocage. L'inventaire du bocage a été réalisé en 2018/2019 par le comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien par digitalisation des éléments bocagers interprétables sur une photo aérienne de 2015. La densité bocagère identifiée est de 190ml/ha total. La cartographie a été soumise à la consultation des habitants du 25/11/2019 au 03/01/2020. Aucune correction des tracés n'a été apportée sur l'inventaire soumis à consultation, la cartographie sera annexée au Plan Local d'Urbanisme. l'ensemble des haies et talus comme élément à protéger comme le permet les articles L123-1-5 du Code de l'Urbanisme. **Toute destruction définitive d'élément bocager est soumise à déclaration préalable de travaux.** Cette déclaration sera validée ou non selon les principes de préservation du maillage bocager pour améliorer la qualité de l'eau et des paysages et gage de biodiversité. Le guide d'aide à la décision édité par la commission bocage et la structure de bassin versant et joint à la présente délibération servira de base à l'étude des dossiers au cas par cas.

Dans le cas d'une non-opposition à la déclaration préalable, des mesures compensatoires pourront être exigées au cas par

cas. Le demandeur aura à sa charge de reconstituer un linéaire au moins identique en quantité et en qualité. L'appui technique du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien sera sollicité pour l'instruction des dossiers.

La commission communale bocage examinera les demandes.

SDE // Eclairage public chemin de Keravel

Le projet d'éclairage public «Extension Eclairage Public – Chemin de Keravel, La Roche-Derrien » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11.800€HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) est approuvé par le Conseil Municipal.

Demandes de subventions

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le projet de rénovation des églises Saint-Maudez à Hengoat et Saint-Pierre-Es-liens à Pommerit-Jaudy étant validé, une demande d'aides financières auprès de l'état, pour un montant de 61.790€, est sollicitée pour :

- La rénovation de la toiture, envisagée depuis plusieurs années, de l'église de Pommerit-Jaudy
- La rénovation du plafond de l'église de Hengoat. En décembre 2019, une dégradation inquiétante du plafond de l'église a été constatée, avec des chutes de plâtre mettant en danger les visiteurs de l'église. Un arrêté a donc été pris afin d'interdire l'accès à l'église. La mise en sécurité de l'église et le renforcement du plafond sont donc une urgence absolue dans le programme d'investissement 2020 de la commune.

Le programme de voirie 2020 est axé autour de trois axes majeurs de la commune de La Roche-Jaudy. Le but recherché est la sécurisation de ces axes : cela passe par le ralentissement des véhicules (chicanes), la réalisation de pistes cyclable et de voies piétonnes, et la sécurisation des entrées de bourg. Une demande d'aides financières auprès de l'état, pour un montant de 199.668€, est sollicitée pour :

- La rue de l'Armor – côte de Bellevue est une voirie de 2 km de distance, qui part de Pommerit-Jaudy pour aller jusqu'à La Roche-Derrien. Il s'agit également de la voirie permettant l'entrée dans la ville de Pommerit-Jaudy depuis Tréguier et Lannion. Il s'agit donc d'un axe particulièrement emprunté, et n'ayant pas, à l'heure actuelle, d'aménagement de sécurité. Il s'agit également d'un axe permettant le lien entre les deux écoles de la commune (de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy). Il s'agit également d'un axe reliant les différentes aires de jeu pour enfant. Enfin le lycée agricole de Pommerit-Jaudy est à proximité, avec un internat, ce qui engendre de nombreux déplacement de lycéens sur et à proximité de cet axe routier.

La mise en sécurité de la voirie devra s'accompagner de l'installation de radars pédagogiques pour inciter au ralentissement des véhicules. Au vu des problématiques de sécurité importantes se posant sur cette voirie, et de la taille de la voirie concernée, il s'agit du projet majeur du programme voirie 2020.

CONSEIL MUNICIPAL // 6 FÉVRIER 2020

- Le quai des Goémoniers à Pouldouran est une voirie de 800 m de distance, situé sur la rive droite de l'estuaire du Jaudy. La problématique de sécurité se pose là encore en rapport à la présence de l'école à proximité, et donc au passage des enfants de la commune.
- La rue du stade à Pommerit-Jaudy permet l'entrée dans le bourg depuis Pontrieux. En tant que voirie d'entrée de ville, un accent particulier doit être mis sur la sécurisation de cette route, notamment en permettant le ralentissement des véhicules. En effet, les véhicules arrivant par cette voie en ligne droite arrivent directement au cœur du bourg sans avoir été ralenti d'une quelconque manière (ralentisseur ou rond-point). La sécurisation de la circulation dans Pommerit-Jaudy et le ralentissement de la vitesse passent donc obligatoirement par la rénovation de cette voirie et sa mise en sécurité.

Fonds de concours voirie (LTC)

En 2020, Lannion Trégor Communauté a modifié son fonds de concours. Dorénavant, une enveloppe fixe annuelle est proposée aux collectivités, cumulable d'une année sur l'autre pendant trois ans.

Le programme de voirie 2020 nous permet de demander la totalité du fonds de concours 2020 de Lannion-Trégor Communauté, soit 7.352,00€.

Contrat de Territoire 2016 - 2020

Lors de la signature du contrat de territoire 2016 - 2020 à La Roche-Derrien, il avait été inscrit le projet de réhabilitation de **la salle des fêtes de La Roche-Derrien**

Une subvention auprès du Conseil départemental est sollicitée pour un montant de 12.000€ sur la base de 80.000€HT de travaux, à un taux de 15%.

Lors de la signature du contrat de territoire 2016 - 2020 à Pommerit-Jaudy, il avait été inscrit le projet de restauration de

l'église Saint-Pierre-Es-liens de Pommerit-Jaudy pour un montant de 165.000 €, au taux de 10%, soit une subvention maximum de 16.500 €.

Toutefois, le programme de restauration des églises pour 2020 étant plus large qu'imaginé, du fait de la commune nouvelle, et la restauration de l'église de Pommerit-Jaudy moins coûteuse que prévu, il est souhaité d'étendre le bénéfice du contrat de territoire à la restauration de l'église d'Hengoat.

Une subvention auprès du Conseil départemental est sollicitée pour un montant de 16.500€ sur la base de 165.000€HT de travaux, à un taux de 15%.

Recensement de la population

Il apparaît que le nouveau mode de calcul fait baisser la population municipale et augmenter la population comptée à part. La population municipale de La Roche-Jaudy 2020 est estimée à 2688 habitants en population municipale ; et 3258 habitants en population totale.

Archives

Un devis a été réalisé par le service des archives du Centre de Gestion pour le recollement des fonds de Hengoat et de Pommerit-Jaudy, et pour la clôture des fonds de La Roche-Derrien et Pouldouran. Le montant estimé est de 17.972,50€ pour 10 semaines d'intervention.

Cabinet médical

La Conférence Intercommunale regroupant les communes de La Roche-Jaudy, Langoat et Troguéry s'est réunie. Le taux d'occupation est de 100 % (4 médecins). Le loyer de base reste identique, seules les charges changent.

Kenavo - Au-revoir

« Après 37 ans de vie communale, les temps est venu de passer la main. Je remercie les Pommeritaines et les Pommeritains qui m'ont fait confiance lors des six élections municipales qui ont jalonné mon engagement politique au service de notre commune. J'ai mené mon action avec mes équipes successives au service de tous et je souhaite un bel avenir pour notre commune nouvelle ».

André Le Moal

INFOS LOCALES

Exposition
// EHPAD La Roche-Jaudy

Pratique

Visible jusqu'au 24 mars, de 10 h à 18 h.



Hermine Jullien (Tonquédec) et Pierre Jobic (Pleumeur-Bodou) ont pris possession des halls de la résidence pour exposer leurs œuvres. Tous deux assidus au concours Couleurs de Bretagne : Pierre Jobic expose encre et aquarelle pour exprimer la beauté changeante des eaux douces et salées. Hermine Jullien aime les verts de la nature ainsi que les couleurs chatoyantes des costumes traditionnels portés lors du festival de la Saint Loup à Guingamp.

Association Glad War Dro Hengoat
(Patrimoine autour d'Hengoat)

Une question ? Une idée ? ou tout simplement...

Envie d'en savoir plus sur une de nos animations, ou de faire une réservation.

Envie de rejoindre l'équipe de bénévoles,

Envie de partager des documents ou autres pour nos expos.

Envie d'adhérer ou simplement de nous soutenir.

Envie de recevoir des infos sur les animations proposées.

Contact : gladwardrohengoat@gmail.com,

Blog : <https://gladwardrohengoat.blogspot.com/>



INFOS LOCALES

A Hengoat les chauve-souris c'est toute une histoire... Ici on les appelle "*logodenn-dall*" (littéralement souris aveugle), mais pourtant contrairement aux légendes.... elles ne sont ni aveugles, ni vampires et ne s'accrochent pas non plus aux cheveux des passants ! Les "*logodenn-dall*" vous accompagneront dans vos balades et vous guideront sur les routes et chemins.... Pourquoi ? Parce que Hengoat a une longue histoire avec les chauve-souris.... elles y trouvent l'indispensable à leur survie, les nombreux ruisseaux lui procurent boissons et nourritures (insectes), le bocage, les greniers, les combles des vieilles maisons lui fournissent le gîte et le couvert tant appréciés.

Une documentation est disponible en mairie ou sur le site de La Roche-Jaudy

www.larochejaudy.bzh



DANS LE RÉTROVISEUR

Clap de fin sur la Semaine du son



En partenariat avec La Roche-Jaudy, le centre d'exploration et de création artistique du Logelloù a proposé différentes expérimentations sonores durant toute la semaine : une installation phosonore réalisée par Noëlle Deffontaines et Philippe Ollivier, une initiation au yoga du son avec Elisabeth Mérat, des siestes sonores avec Philippe Ollivier. Sans oublier le spectacle « Les murmures ont des oreilles » animé par Dylan Foldrin et Quentin Thiollier de la Cie du Phalène. Samedi, Rozenn Nicol (ingénieur acoustique chez Orange) et Pascal Rueff (réalisateur audio 3D, auteur de la fiction 1347 disponible à l'église Sainte Catherine de la Roche-Derrien) ont retracé l'histoire du son binaural. Le festival s'est clos avec une ambiance à la Hitchcock unissant accordéon et électroacoustique avec Sébastien Libolt.

Assemblée générale // Club kayak La Roche-Derrien

L'assemblée générale du club de kayak de La Roche-Derrien s'est déroulée samedi 8 février présidée par Simon Delattre. **Bilans positifs.** En effet, le nombre d'adhérents est en hausse : 173 en 2019 contre 161 en 2018, dont 76 pagaies blanches soit 97 licenciés à l'année en 2019. Mais également avec une belle réussite sportive avec trois athlètes au niveau international avec : Steven Henry, champion d'Europe course en ligne K2 1000m, Margaux Henry, Championne d'Europe par équipe en C1 Slalom et Clothilde Le Louarn qui a participé au Championnat du monde Wave Ski. "Nous continuerons à apporter notre soutien aux athlètes de haut niveau, tant au niveau psychologique, que logistique et financier. Le niveau atteint par nos jeunes juniors et seniors est exceptionnel et nous devons les aider à monter plus haut, pour qu'ils nous fassent encore rêver" souligne le président. **Activité handi-kayak.** 3 personnes en situation de handicap sont licenciées, « 2 sont totalement intégrées avec nos licenciés « valides », une autre demande un encadrement et un accompagnement permanent avec un encadrant spécialisé » souligne Yann Le Carrer qui souhaite avec le bureau, augmenter les fréquences d'encadrement. **Tourisme.** La saison estivale a été légèrement en baisse en 2019 comparée à 2018 due à une météo peu clémente en fin de saison. « Le tourisme : la découverte de notre rivière, de nos estuaires et de l'Archipel de l'Île d'Er, reste un axe prioritaire, car il nous permet d'équilibrer nos comptes, et apporte une activité touristique non négligeable au territoire, et fait con-

naître l'activité à des pratiquants potentiels. Le club cherche un renfort, pour 2 mois, de début juillet à fin août » précise Simon Delattre. Et rajoute « Le club fêtera ses 40 ans le 6 juin. 40 ans d'exploits sportifs, 40 ans d'animation locale, 40 ans de fonctionnement avec les bénévoles, 40 ans d'entraide, 40 ans de valeurs partagées avec les jeunes, une école de dépassement de soi, une école d'intégrité, une école de partage et d'amitié, une école de la vie. Une journée spéciale sera organisée à cet effet le **6 Juin** pour fêter cet anniversaire ».

Tout le monde est invité !



INFOS DIVERSES

Mesures de prévention et d'hygiène contre la grippe et autres virus

Tant les personnes en bonne santé que les personnes atteintes de la grippe devraient suivre ces mesures de prévention et ces règles d'hygiène, qui permettent de réduire à la fois le risque de transmission et le risque d'infection.

Vaccination

La méthode la plus efficace pour se protéger contre la grippe est la vaccination. Elle est conseillée à toutes les personnes présentant un risque de complications élevé, ainsi qu'à celles en étroit contact avec ces dernières, que ce soit de manière privée ou professionnelle. Campagne de vaccination du 15 octobre au 31 janvier.

Lavez-vous les mains

Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon plusieurs fois par jour.

Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier

Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez pour tousser et éternuer. Après usage, jetez les mouchoirs en papier dans une poubelle et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Restez à la maison

Si vous souffrez de symptômes grippaux, restez impérativement à la maison. Vous éviterez ainsi la propagation de la maladie. Restez à la maison jusqu'à la guérison complète de votre grippe. Attendez au moins un jour après la disparition de la fièvre avant de retourner à vos occupations habituelles.

**Transport // Nouveau**

Le service transports et mobilités de Lannion-Trégor Communauté propose depuis le 04/11/19, à tous les usagers, l'accès aux transports scolaires.

Les usagers non scolaires peuvent bénéficier du service des transports scolaires, sous réserve de places disponibles dans le service demandé en présentant comme titre de transport, soit un abonnement annuel, soit un abonnement mensuel, soit un abonnement hebdomadaire. Ils devront au préalable se signaler auprès du service Transports, qui lui communiquera la marche à suivre pour l'inscription et informera le transporteur.

Renseignements

Plateforme relations usagers

Lannion-Trégor Communauté

1 rue Monge à Lannion

Tél. 02 96 05 55 55

info-usagers@lannion-tregor.com

**Emploi****Job dating tourisme**

Afin d'aider les professionnels du Trégor à recruter des saisonniers pour la saison touristique 2020, et sensibiliser les jeunes, les étudiants et les chercheurs d'emploi aux métiers du tourisme, un job dating est organisé à Perros-Guirec.

Ce rendez-vous, organisé par la Mission Locale de Lannion Trégor, le Pôle Emploi de Lannion et les Offices de Tourisme de Perros-Guirec et de la Côte de Granit Rose, se tiendra à l'espace Rouzic de Perros-Guirec, le jeudi 20 février 2020, de 15h à 18h.

Hébergeurs, restaurateurs, prestataires de services, structures d'accueil et d'animations touristiques... une quarantaine d'entreprises (et plusieurs centaines d'offres d'emplois) sont attendues. Des partenaires (résidence habitat jeunes, PIJ, service mobilité, Mission saisonnalité ...) seront également présents pour informer les candidats sur leurs dispositifs.

La participation des candidats à un emploi saisonnier est gratuite et sans inscription.

Association Nationale Emploi Formation en Agriculture des Côtes d'Armor recrute

Vous êtes employeur agricole à la recherche d'un salarié ?

Vous êtes candidat à la recherche d'un travail dans le milieu agricole ? [Renseignements aef22@aef.fr](mailto:aef22@aef.fr)

Tél. 02.96.79.22.40

www.lagriculture-recrute.org



recrute.org

Le Trégor recherche correspondant

RECHERCHE CORRESPONDANT(E)

Le journal Le Trégor recherche un(e) correspondant(e) sur la commune de : **Langoat, Troguéry, La Roche-Jaudy**

Vous connaissez bien votre commune, vous avez le goût du contact, de l'écriture et du temps disponible ?

Vous disposez d'un moyen de locomotion, d'un ordinateur et d'un appareil photo numérique (complément d'activité rémunéré)

Les personnes intéressées peuvent prendre contact au 02 96 46 67 67 ou le.tregor@publiebidos.fr ou écrire au journal Le Trégor, 26 rue Compagnie Roger Barbé, BP 80233, 22302 Lannion Cedex.

La Passerelle // La Roche-Derrien

Les autorisations sont délivrées. Lannion Trégor Communauté prévoit le commencement des travaux début avril 2020.





Pour pouvoir voter lors du scrutin des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, une pièce d'identité est obligatoire. Vous devrez la présenter dans tous les bureaux de vote de La Roche-Jaudy pour être autorisé à participer au vote.

Vous trouverez ci-dessous la liste des titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »,
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L.224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Vous trouverez ci-dessous la liste des titres permettant aux ressortissants de l'Union Européenne, autre que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales

- Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité,
- Titre de séjour,
- Un des documents mentionnés aux 4 à 12 de l'article 1^{er} (ci-dessus).

Ces titres doivent être en cours de validité

Cartes électorales

Suite à la refonte des listes électorales en 2019, les cartes électorales reçues l'an passé sont conservées pour le scrutin des municipales 2020.

Seules seront adressées les cartes électorales des nouveaux inscrits, ainsi que celles des personnes ayant signalé en mairie un changement d'adresse et / ou de bureau de vote. Elles seront envoyées à la fin du mois.



Le vote par procuration

LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote)
Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place
N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?

Tribunal d'instance
 Brigade de gendarmerie
 Commissariat de police

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr
Pièce d'identité carte d'identité ou passeport

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@P2ac_Besreau
 ministere.interieur
 ministere_interieur
 www.interieur.gouv.fr

Les bureaux de vote des communes déléguées de Hengoat, La Roche-Derrien, Pommerit-Jaudy et Pouldouran sont installés dans chaque mairie.

MANIFESTATIONS FUTURES

Société de chasse : un concours de chiens est organisé sur notre territoire le WE du **22 et 23 février** à la base de canoë et croix-monfort (Pt-Jaudy). La chasse y sera interdite pour ces deux jours

Association **Les blés d'or** à Pommerit-Jaudy
Le prochain goûter aura lieu le mercredi **4 mars** à 14 h, à la salle des fêtes de Pommerit-Jaudy. Il sera suivi de l'assemblée générale de l'association à 16 h.

L'assemblée générale de l'Association **Glad War-dro Hengoad** aura lieu le vendredi **13 mars**, à 20 h, à la salle des fêtes de Hengoad.

Ker Rock Band
Concerts avec Forty
Switch (rock) et Psykofonix (funk).

04/04/2020



Journée langoustines

Le **jeudi 26 mars**, départ vers Val-d'Anast pour la traditionnelle journée Langoustines. Visites et déjeuner dansant. Tarif 61€

Réservation au 02 96 92 40 32 ou 09 96 91 37 55

Le samedi **28 mars**, les associations, **Meskaj et la ludothèque de Langoat**, se partagent une journée de convivialité à La Roche-Derrien. Afin de soutenir l'accueil de jeunes mineurs réfugiés sur le territoire, il est proposé au public de venir jouer dès 14h autour de petits et grands jeux dans l'espace de la Maladrerie. "Berit" s'invitera au goûter avec ses marionnettes, ainsi que la compagnie « la cinquième roue du carrosse ». "krokonuts orchestra" sera de la partie en début de soirée et des spectacles auront lieu dans la salle des fêtes. Restauration prévue. Entrée payante.

Les Poly-sons fêtent leur 30 ans

A cette occasion, un concert aura lieu le samedi **11 avril** dans l'amphi du Lycée Pommerit. Environ 80 choristes interpréteront leur répertoire de 30 ans d'existence.



Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le **comité de bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien et le service Patrimoine Naturel de LTC** propose :

Dimanche 23 février : « Autour de la vallée du Bizien ».

Mercredi 26 février : « Entre terre et mer, l'estuaire du Bizien ».

Rdv pour les 2 jours à 14h à la Maison des talus et des routoirs à lin à Pouldouran.

Informations : 02 96 91 33 00 / maisondulittoral@lannion-tregor.com.

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, War dro an natur propose le Samedi 21 mars : « **Atelier au verger** ». Rdv à 10 h / « **Atelier nichoirs** ».

Rdv à 14 h. Informations/réservations obligatoires (places limitées) au 06 15 18 16 83. Rdv au verger du jardin public de La Roche-Derrien

Les associations des jeunes de La Roche-Jaudy proposent

Un après-midi au



Pour les jeunes de 7 à 17 ans,
le 25 février.
Inscription jusqu'au 20 février par mail
enfance@larochejaudy.fr
ou au 02.96.91.35.66.



Départ en car,
Au Bourg de Hengoad, 13 h 15
Sur la place de Pouldouran, 13 h 30
Devant l'école de Pommerit-Jaudy, 13 h 45
À la maison de La Roche-Derrien, 14 h
Retour à 18 h à La Roche-Derrien, 18 h 15, à Pommerit, 18 h 30, à Pouldouran, 18 h 45 à Hengoad

